

COMMUNE DE SOUDAN
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
03 NOVEMBRE 2023



Extrait du Procès-verbal des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 03 novembre à 20h30

Le **trois novembre deux mille vingt-trois**, à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, 3 Place Jeanne d'Arc, 44110 SOUDAN, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SOUDAN sur la convocation et la présidence de **M. Jean-Claude DESGUÉS, Maire.**

Sont présents :

Jean-Claude DESGUÉS, Pascal GAULTIER, Morgane JAHIER, Gildas LORANT, Thérèse CHAUVIN, Romain DUDOUE, Nicolas GITEAU, Gaëtan GUÉRIF, Antoine GUIGOURESE, Bernard LEBRETON, Florence LEGRAS, Annie MADIOT-GIRAUD, Nathalie PIGRÉE, Elisabeth VEILLON.

Excusés :

Hubert POTIER, Alexandra MESTRARD, Christèle CERISIER, Florence FLIPOT, Xavier PARSY.

Pouvoirs :

Hubert POTIER donne pouvoir à Pascal GAULTIER
Alexandra MESTRARD donne pouvoir à Nicolas GITEAU
Christèle CERISIER donne pouvoir à Florence LEGRAS
Florence FLIPOT donne pouvoir à Morgane JAHIER
Xavier PARSY donne pouvoir à Jean-Claude DESGUES

Date de la convocation : 26 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 19
Secrétaire de séance : Thérèse CHAUVIN
Heure début de réunion : 20h30

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

DCM 2023-069 FINANCES – Demande de subvention DETR/DSIL 2024

M. le Maire dresse au conseil municipal le compte-rendu de la rencontre avec M. le Sous-Préfet intervenue le 25/10/2023.

Lors de cette rencontre, il a été abordé la question des financements mobilisables pour les projets en cours et à l'étude sur la commune.

Pour le projet de pôle enfance (restaurant scolaire/accueil périscolaire), il a été rappelé, lors de cette rencontre, que les services de la Sous-Préfecture avaient invité la commune à présenter une demande d'aide complémentaire en 2024, la totalité des financements envisageables ne pouvant être octroyés en 2023.

Au regard de ce qui précède, le conseil municipal est invité à autoriser le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024 pour le projet de pôle enfance (Restaurant scolaire/APS) à hauteur de 200 000€. Il avait été sollicité une subvention de 500 000€ en 2023 ; l'Etat a octroyé la somme de 300 000€ au titre de la DETR 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE de solliciter une aide de 200 000€ au titre de la DETR/DSIL 2024, pour le projet de pôle enfance (restaurant scolaire/accueil périscolaire),**

- **APPROUVE le plan de financement de l'opération comme suit :**

Dépenses HT	Montant prévisionnel HT	Recettes HT	Montant
Lot 1 VRD	191 413.00 €	Etat - DETR 2023 (12,2%)	300 000.00 €
Lot 2 Gros œuvre	403 411.00 €	Département (18%)	437 324.00 €
Lot 3 Charpente bois	164 467.00 €	CAF (13,2%)	325 000.00 €
Lot 4 Couverture - Etanchéité	176 602.00 €	Région (2%)	50 000.00 €
Lot 5 Menuiseries extérieures	146 669.00 €	CCCD (1,2%)	30 000.00 €
Lot 6 Menuiseries intérieures	71 747.00 €		
Lot 7 Doublages - Isolation - Cloisons	107 725.00 €	Etat – DETR/DSIL2024 (8,2%)	200 000.00 €
Lot 8 Revêtements de sol	105 000.00 €		
Lot 9 Plafonds suspendus	55 156.00 €	Commune (45,2%)	1 107 676.00 €
Lot 10 Peinture	20 293.00 €		
Lot 11 Electricité	102 164.00 €		
Lot 12 Chauffage - VMC - Plomberie	264 326.00 €		
Lot 13 Equipements de cuisine	242 900.00 €		
Lot 14 Panneaux photovoltaïques	37 452.00 €		
Maîtrise d'œuvre	260 460.00 €		
Bureau d'étude Contrôle technique	7 450.00 €		
Bureau d'études SPS	3 367.00 €		
Bureau d'études géotechnique	3 150.00 €		
Géomètre	1 450.00 €		
Réseaux	30 000.00 €		
Révision des prix marchés, imprévus	54 798.00 €		
Dépenses HT	2 450 000.00 €	Recettes HT	2 450 000.00 €

- **CHARGE M. le Maire de signer toutes pièces afférentes à la présente décision.**

DCM 2023-070 Extension du périmètre d'Atlantic'eau au 1^{er} janvier 2024, par adjonction de la commune historique de Saint Sigismond au périmètre de la commune nouvelle « Ingrandes-Le Fresne sur Loire », membre de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

M. le Maire donne la parole à M. Pascal GAULTIER, 3^{ème} adjoint, afin de présenter la proposition de modification statutaire relative à l'extension du périmètre d'Atlantic'eau.

EXPOSE :

Dénommée « Ingrandes-Le Fresne sur Loire », la commune nouvelle issue du regroupement des communes d'Ingrandes et du Fresne-sur-Loire a été créée au 1^{er} janvier 2016. Elle est située dans le département du Maine-et-Loire mais adhère à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) située en Loire-Atlantique, la COMPA étant membre d'Atlantic'eau.

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Sigismond a, par délibération n° 2023-17 en date du 25 mai 2023, approuvé la création au 1er janvier 2024 d'une commune nouvelle regroupant les communes actuelles d'Ingrandes-Le-Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond.

Par délibération n° 2023-19 en date du 25 mai 2023, la Commune de Saint-Sigismond a également émis le souhait d'être rattachée à la COMPA, laquelle s'est substituée directement à ses communes au sein d'Atlantic'eau au 1^{er}/01/2020 pour l'ensemble de la compétence « eau ».

Par délibération en date du 25/05/2023, le Conseil municipal de la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire s'est également prononcé en faveur de la création, à compter du 1^{er} janvier 2024, de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire qui regroupera ainsi les deux communes d'Ingrandes le Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond.

La création de cette commune nouvelle emporte l'adhésion de l'intégralité de cette dernière à la communauté de communes du Pays d'Ancenis, et par conséquent le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA).

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire de la CCVHA a approuvé le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la communauté de communes à compter du 31 décembre 2023.

Par délibération du 06 octobre 2023, le Comité syndical d'Atlantic'eau a lancé une procédure de modification de ses statuts afin d'intégrer l'entier territoire de la commune nouvelle à son champ d'action, selon les modalités fixées par l'article L.5211-20 du CGCT.

Concernant l'actualisation de la liste des membres d'Atlantic'eau :

Par délibération du 06 octobre 2023, le Comité syndical a décidé également d'acter la modification de l'annexe 1 des statuts d'Atlantic'eau afin d'actualiser la liste de ses membres au vu de l'application de la loi n°2015-911 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et de la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Ainsi, l'extension du périmètre d'Atlantic'eau, actée par la révision des statuts, doit faire l'objet d'une délibération par les organes délibérants de ses membres. La modification des statuts, si elle est votée de manière concordante par les membres, fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Les assemblées de chacune des collectivités membres d'Atlantic'eau disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du 06 octobre 2023 pour se prononcer sur le projet de modification des statuts dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte Atlantic'eau. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. Un arrêté préfectoral portera ensuite autorisation de la modification des statuts du Syndicat.

À la suite de ces informations, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée délibérante à prendre connaissance du projet de modification des statuts d'Atlantic'eau (annexe) approuvés par le comité syndical d'Atlantic'eau lors de sa séance du 06 octobre 2023.

Ainsi, le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

- l'article L. 5211-20 du CGCT,

- l'article L5214-16 du CGCT précisant qu'au 1^{er} janvier 2020 la communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence eau, sans préjudice de l'article 1er de

la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

- l'article L.5216-5 du CGCT précisant qu'au 1^{er} janvier 2020 la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence eau,

- l'article 5711-4 du CGCT précisant qu'un syndicat mixte peut adhérer à un autre syndicat mixte en matière d'alimentation en eau potable,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 portant création au 1^{er} janvier 2016 de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11/09/2019 approuvant les statuts d'Atlantic'eau,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-17 en date du 25 mai 2023 approuvant la création au 1^{er} janvier 2024 d'une commune nouvelle regroupant les communes actuelles d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond,

Vu la délibération n° 2023-19 en date du 25 mai 2023 par laquelle la Commune de Saint-Sigismond a également émis le souhait d'être rattachée à la COMPA, laquelle s'est substituée directement à ses communes au sein d'Atlantic'eau au 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble de la compétence « eau ».

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire en date du 25/05/2023 se prononçant en faveur de la création, à compter du 1^{er} janvier 2024, de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire qui regroupera les deux communes d'Ingrandes le Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond,

Vu la délibération du 29 juin 2023 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a approuvé le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la communauté de communes à compter du 31 décembre 2023,

Vu la délibération du Comité syndical d'Atlantic'eau du 06 octobre 2023 approuvant la modification de ses statuts,

Vu le projet de modification des statuts d'Atlantic'eau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** l'extension du périmètre d'Atlantic'eau par adjonction de la commune de Saint-Sigismond au périmètre de la commune « Ingrandes-Le Fresne sur Loire » membre de la communauté de communes du pays d'Ancenis, au 1^{er} janvier 2024 ou à la date fixée par arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle fusionnant les communes d'Ingrandes- Le Fresne et de Saint Sigismond,
- ◆ **DECIDE** d'acter la modification de l'annexe 1 des statuts d'Atlantic'eau afin d'actualiser la liste de ses membres en application de la loi n°2015-911 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et de la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
- ◆ **APPROUVE** la modification des statuts d'Atlantic'eau.

AIDE SOCIALE (CCAS) : bons d'achat et colis de fin d'année (information et organisation)

M. le Maire informe le conseil municipal des dispositions prévues par le CCAS :

- Montant du bon : 2x5€ par bon d'achat pour les personnes de plus de 70 ans,
- Utilisation des bons dans les commerces de la commune,

- Date limite d'utilisation est fixée au 1er mars 2024,
- Mise sous pli avec l'ensemble des membres du CCAS le 02 décembre 2023,
- Distribution réalisée par les élus communaux et les membres du CCAS en décembre.

ENFANCE : Présentation des résultats de l'enquête « Maison Assistantes Maternelles » et suite à donner

Les résultats de l'enquête conduite en septembre sont présentés en séance.

Après échanges au sein du bureau, il est proposé ce qui suit :

- Conserver l'idée d'un accueil collectif des jeunes enfants,
- Se rapprocher des services de la communauté de communes, car la compétence est intercommunale,
- Concernant la possibilité d'un accueil de loisirs sur la commune, il faut aussi soulever cette question auprès de la CCCD car il manque de places sur le territoire intercommunal.

M. le Maire indique qu'une rencontre est intervenue avec les services de la CCCD le 30 octobre. A l'issue des échanges, il a été proposé d'adresser un courrier aux élus de la CCCD (Président et Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse) afin de formuler les demandes évoquées ci-dessus. Le conseil municipal approuve cette proposition.

DCM 2023-071 PATRIMOINE - Location de parcelles de terre agricole

M. le Maire donne la parole à M. Gildas LORANT.

Deux parcelles communales sont libres à la location depuis le 31 octobre 2023, à la suite de la cessation d'activité de l'exploitant en place. Le ***** a fait connaître son souhait d'exploiter ces parcelles à compter du 01/11/2023. La Commission Voirie hors bourg propose de louer à hauteur de 100 € / ha ces parcelles, montant auquel s'ajoute la part des impôts fonciers à la charge de l'exploitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. Le Maire ou l'un de ses adjoints, en qualité de bailleur, à accorder à titre précaire, à compter du 1^{er} novembre 2023, la location les parcelles de terres agricoles désignées ci-après :**

N°	PARCELLES	PRIX / HECTARE / AN	CONTENANCE
1	XA4	100.00	1ha 91a 74ca
2	XA59	100.00	1ha 27a 17ca

- **Le locataire remboursera au bailleur chargé du paiement des impôts fonciers : 1/5 des impôts fonciers, la moitié de la taxe perçue par la Chambre d'Agriculture et 8% des frais de gestion.**

Compte-rendus des commissions (Maire et Adjoints)

Il est présenté un compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission « Bulletin municipal »
- Commission « Fêtes et Cérémonies »
- Commission « Urbanisme »
- Conseil Municipal des Jeunes
- Commission Hors Bourg
- Culture (CCCD)

Décisions du maire, par délégation du Conseil municipal (été 2023)

N° Décision	Objet	Montant HT
2023-079	Remplacement de sonde de température Salle Sol'Zen - ATIB	523.20€
2023-080	Location et achats - Illuminations de Noël - ADICO	5 471.00€
2023-081	Réfection murs Salle Sol'Zen - SITRHA	735.00€
2023-082	Remplacement agitateur Flygt SR - STEP - ABV	7 992.00€

Enquêtes publiques

Le conseil municipal est informé de l'ouverture de 2 enquêtes publiques sur la commune.

Enquête publique Site Meetha - Présence du commissaire enquêteur en mairie :

- Lundi 6 novembre de 9h à 12h
- Samedi 18 novembre de 9h à 12h
- Vendredi 1 décembre de 14h à 16h
- Vendredi 8 décembre de 14h à 16h
- Jeudi 14 décembre de 9h à 12h

Enquête publique Centrale solaire photovoltaïque au sol - Présence du commissaire enquêteur en mairie :

- Lundi 20 novembre de 9h à 12h
- Jeudi 30 novembre de 9h à 12h
- Samedi 9 décembre de 9h à 12h
- Vendredi 15 décembre de 14h à 16h
- Mercredi 20 décembre de 9h à 12h

Réunions et informations diverses

M. le Maire informe le conseil municipal sur les réunions à venir et fait part de diverses informations.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Claude DESGUÉS, Maire, lève la séance à 22h15.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Claude DESGUES